

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 30 juin 2023

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Christian LAMBERT – Erwin KOSTUS

Absents :

Michel BOUGAREL donne procuration à Jean-Paul BOIS  
Audrey ANTOUARD donne procuration à Véronique CHARDON  
Pierre SIMIAN donne procuration à Catherine PILLOIX  
Roger CLAVEL donne procuration à Aurélie VERNAY  
Léa REVELLIN - PIALET  
Maria BONZI

**Délibération n° 2023\_06\_43 : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024**

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement du restaurant scolaire,  
Vu la délibération en date du 20 MAI 2022 fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2022-2023,

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé d'appliquer, pour la restauration scolaire, les tarifs suivants :

Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	5.55 €/ jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7.46 €/jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche <b>bénéficiaire d'un PAI</b> , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	2.30 €/jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs <b>bénéficiaire d'un PAI</b> , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	4.05 €/jour

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2023-2024

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023

ID : 038-213803398-20230630-2023\_06\_43-DE



Le maire, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 10 juillet 2023

Transmis le 10 juillet 2023

Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,  
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,  
Véronique CHARDON

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Bernard Cochard.



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Veronique Chardon.

